

✓ La TVA à taux réduit

Généralement, le taux est de 10 % pour les travaux de rénovation, cependant pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique, ce taux est réduit à **5,5 %**.

✓ Aides complémentaires locales

Morlaix Communauté alloue des aides, sous conditions, pour la réalisation de travaux lourds, de sécurité et salubrité, de précarité énergétique (« ménages prioritaires »), l'utilisation de matériaux biosourcés et à la pérennité du bâti.

+ Besoin d'aller plus loin ?

Si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement gratuit pour réaliser des travaux de transformation et de rénovation plus complexes, Morlaix Communauté et Villes Vivantes proposent un accompagnement innovant, le **"BIMBY - BUNTI"**, afin de vous aider à donner forme à vos projets ou découvrir tout le potentiel de votre bien.

**Morlaix Communauté et Heol
vous accompagnent dans votre projet
de rénovation énergétique.**



**Des interlocuteurs privilégiés,
un numéro unique :**

**Service Public de la Rénovation de l'Habitat
Morlaix Communauté**

02 98 15 32 32

**2B, voie d'accès au Port
29600 Morlaix**

**opah@agglo.morlaix.fr
morlaix-communaute.bzh**

f Morlaix Communauté - in Morlaix Attractivité



Rénovez, on vous aide !

*Des aides pour améliorer
la performance énergétique
de votre logement*



maprimerénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

• Par geste •

Doc/Agglo/03.2014.03.22

TRAVAUX

CONSEILS

SUBVENTIONS

Un dispositif réalisé en collaboration avec :



**f Morlaix Communauté
in Morlaix Attractivité
www.morlaix-communaute.bzh**



Rénovez, on vous aide !



Faire des travaux de rénovation énergétique, c'est coûteux et cela peut paraître compliqué. Pourtant, améliorer la performance énergétique de votre logement permet de vivre plus confortablement, de réaliser des économies sur vos factures d'énergie et d'augmenter la valeur patrimoniale de votre bien.

Alors, rénovez, on vous aide !



● Quels travaux ?

✓ 4 catégories :

- chauffage et eau chaude sanitaire (chaudière, pompe à chaleur, poêle, insert...);
- isolation thermique (murs, combles...);
- ventilation;
- audit énergétique.

Les équipements et matériaux éligibles doivent respecter des critères techniques.

+ Bon à savoir

- le cumul entre certaines aides est possible ;
- tous les travaux doivent être réalisés par des professionnels RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ;
- les demandes sont à faire **avant** la réalisation des travaux.



● Quelles sont les aides possibles ?

✓ MaPrimeRénov' de l'Anah



- dispositif ouvert aux ménages aux conditions très modestes, modestes et intermédiaires ;
- une prime forfaitaire par poste de travaux réalisés ;
- un montant connu à l'avance, forfait ajusté en fonction des niveaux de ressources.

Conditions

- limite maximum de **20 000 €** d'aides par logement **pour 5 ans**, sous réserve que la 1ère demande d'aide soit soldée;
- logement de **+ de 15 ans** (+ de 2 ans si dépose fioul + changement mode de chauffage) ;
- occupé à titre de résidence principale.

Retrouvez les montants de subventions et les conditions de ressources applicables sur france-renov.gouv.fr

Optimisez vos travaux, maximisez vos économies d'énergie en pensant MaPrimeRénov' parcours accompagné

✓ L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

Prêt à taux d'intérêt nul, accessible sans conditions de ressources, pour financer la part des travaux de rénovation énergétique qui reste à votre charge, après la prise en compte du montant MaPrimeRénov'.

D'autres prêts pour améliorer l'habitat existant, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'Adil.

+ Pour en savoir plus : Adil 02 98 46 37 38

✓ Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Certaines entreprises vous proposent des primes, des prêts bonifiés ou des diagnostics si vous réalisez des travaux d'économies d'énergie.

Heol vous accompagne pour comparer les offres possibles.

+ Simulez et comparez les offres via le comparateur indépendant : nr-pro.fr

